

METZ, le 25 février 2010

26

R A P P O R T

OBJET : CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE

La Ville de Metz bénéficie d'un positionnement géographique stratégique au sein de la grande région transfrontalière et doit, pour favoriser son développement, son attractivité et son accessibilité, communiquer avec les pays germanophones voisins pour défendre ses intérêts dans la Région au sens large, voire en Europe.

C'est pourquoi une procédure de recrutement a été engagée. Après examen des diverses candidatures reçues à l'issue d'une offre d'emploi diffusée auprès du Centre de Gestion du Département de la Moselle, aucun des candidats n'est susceptible d'être recruté selon les conditions statutaires de la Fonction Publique Territoriale (par voie de mutation, de détachement ou sur liste d'aptitude).

Il est donc proposé de recruter un agent contractuel de catégorie A au sein de la Mission Prospectives et Enjeux Métropolitains en charge de tout dossier d'envergure transfrontalière.

La rémunération afférente à ce poste sera fixée par référence au grade d'attaché territorial auquel s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant ainsi que les compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz.

La motion est en conséquence.

MOTION

OBJET : CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE

Le Conseil Municipal,
La (les) Commission (s) compétente (s) entendue (s),
VU l'article 4-2 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée,
VU l'article 3 – 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDERANT qu'après examen des diverses candidatures reçues à l'issue d'une offre d'emploi diffusée auprès du Centre de Gestion du Département de la Moselle, aucun des candidats n'est susceptible d'être recruté selon les conditions statutaires de la Fonction Publique Territoriale (par voie de mutation, de détachement ou sur liste d'aptitude).

CONSIDERANT que la situation constraint la Ville de Metz à recruter un agent contractuel de catégorie A en charge de tout dossier d'envergure transfrontalière, notamment.

DECIDE

- **De transformer** un poste d'attaché territorial en poste d'agent contractuel de catégorie A par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Définition du poste :

L'agent prendra en charge tout dossier concernant le développement transfrontalier de la Ville de Metz et accompagnera toute démarche visant à développer l'intercommunalité dans le sillon mosellan ;

Il assurera également le suivi administratif de ces dossiers ainsi que tout contact avec les organismes partenaires ou interlocuteurs de la Ville de Metz dans ces domaines (ex réseau de villes etc....).

Niveau de qualification :

L'agent aura un niveau de qualification supérieure (minimum BAC + 3)

Il devra faire preuve d'une expérience confirmée dans ces domaines et devra impérativement parler couramment l'allemand.

- **De fixer** la rémunération afférente à ce poste par référence au grade d'attaché territorial 1^{er} échelon auquel s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant ainsi que les compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer un contrat de travail avec le candidat retenu, conformément aux dispositions précitées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire :
L'Adjointe Déléguée :

Anne FRITSCH-RENARD